

ABF

FULBI

ADBDP

[Association des bibliothécaires
français](#)

Fédération des utilisateurs de
logiciels de bibliothèque

[Association des directeurs
de bibliothèques
départementales de prêt](#)

Recommandation 995

**sur la fourniture de données locales
dans les échanges de notices bibliographiques en UNIMARC
accompagnant le prêt ou le dépôt d'exemplaires**

[sommaire](#)

Version définitive

publiée dans le *Bulletin d'informations
de l'Association des bibliothécaires français*
n°169 - 4ème trimestre 1995
octobre 1995

[Erratum du 21 septembre 2000](#)

SOMMAIRE

[Editeurs et diffuseurs de logiciels approuvant la recommandation 995](#)

[Objectif et champ d'application](#)

[Zone utilisée et indicateurs](#)

[Fourniture de plusieurs exemplaires liés à une même notice bibliographique](#)

[Contenu des sous-zones](#)

[1 - Origine du document](#)

\$a - Origine du document, texte libre

\$b - Origine du document, donnée codée

\$c - Dépositaire permanent, texte libre

\$d - Dépositaire permanent, donnée codée

[2 - Code à barres](#)

\$f - Code à barres, suite numérique intégrale

\$g - Code à barres, préfixe

\$h - Code à barres, incrémentation

\$i - Code à barres, suffixe

3 - Données relatives au classement physique et au prêt

\$k - Cote

\$l - Volumaison

\$m - Date de prêt ou de dépôt

\$n - Date de restitution prévue

\$o - Catégorie de circulation

4 - Données pour les tris et les statistiques

\$q - Public visé (selon l'âge)

\$r - Type de document et support matériel

\$s - Élément de tri

5 - Notes

\$u - Note sur l'exemplaire

Annexes

A - [Le code RBCCN](#)

B - [Type de document et support matériel : correspondance avec les données codées du label UNIMARC](#)

C - [Type de document et support matériel : arborescence entre les positions 1 et 2 et explications complémentaires](#)

D - [Tableau synthétique des sous-zones](#)

Erratum

[retour au sommaire](#)

La présente recommandation est publiée par l'ABF, l'ADBDPet la FULBI avec le soutien du Ministère de la Culture (Direction du livre et de la lecture). Elle est approuvée par les éditeurs et diffuseurs de logiciel de gestion de bibliothèque suivants :

- AFI Agence française informatique (logiciel Afibyblous)
- ALS (logiciel Meritus)
- Agate distribution (logiciel Agate)
- BNT Technologies (logiciel Biblio-Tech)
- Borgeaud Informatique (logiciel Biblix)
- C3RB (logiciels Orphée et Orphée-micro)
- CDIP (logiciel Androsace)
- COGIP informatique (logiciel Gestèque)
- CRDP Poitou-Charentes (logiciels BCDI, BCDI écoles et Mémolog)
- Decalog (logiciel Paprika)
- GB Concept (logiciel Alexandrie)
- GEAC Computers France (logiciels Advance, LIBS 100 et Quick-Book)
- GIR-BELILLA (logiciel Book plus)
- Logi+ (logiciels Gesbib III et Bibal)
- Microbib (logiciel Microbib II)
- MultiLIS Europe (logiciel MultiLIS)
- Opsys (logiciel Opsys)
- Quick-Soft (logiciel Quick-book)
- Relais Informatique International (logiciel Liber)
- Segilog (logiciel Milord)
- Sinorg (logiciel AB6)

Objectif et champ d'application

[retour au sommaire](#)

La présente recommandation concerne la fourniture de notices bibliographiques accompagnant le prêt ou le dépôt de documents.

Elle porte pour l'essentiel sur les données propres aux exemplaires physiques prêtés ou déposés.

Les données locales concernant un exemplaire doivent être fournies au sein d'une notice bibliographique UNIMARC dans la zone 995.

L'objectif de la recommandation est de permettre à un établissement ou service informatisé bénéficiaire du prêt ou du dépôt de gérer les exemplaires prêtés ou déposés.

Il s'agit notamment de répondre aux besoins des bibliothèques et autres établissements bénéficiaires des dépôts des bibliothèques départementales de prêt. Plus largement, la *Recommandation 995* peut être appliquée à tout échange temporaire ou à long terme de documents entre bibliothèques, services de documentation et autres établissements ou services donnant accès par consultation sur place ou prêt à des collections de documents.

Par principe, la présente recommandation ne concerne que les données propres à un exemplaire physique faisant l'objet d'une transaction de prêt ou de dépôt, le format UNIMARC devant répondre à tous les besoins relatifs à la description bibliographique et aux accès à celle-ci. Cependant, la fourniture de certains éléments relatifs à l'audience et à la typologie des documents, besoin en principe déjà couvert par des zones codées ou descriptives, est recommandée, afin de faciliter pour l'établissement ou service destinataire du document certains traitements de recherche, de tri ou de statistique.

Zone utilisée et indicateurs

[retour au sommaire](#)

Toutes les données décrites dans la présente recommandation sont fournies dans une zone **995** répétable composée de sous-zones non répétables. Les indicateurs ne sont pas définis et contiennent des blancs. Les sous-zones \$e, \$j, \$p et \$t ont été laissées libres pour permettre une évolution du standard.

Fourniture de plusieurs exemplaires liés à une même notice bibliographique

[retour au sommaire](#)

En cas de prêt ou dépôt de plusieurs exemplaires liés dans le système de l'établissement ou service source à une seule notice bibliographique, une seule notice bibliographique est transmise, dans laquelle la zone 995 est répétée pour chaque exemplaire fourni.

Contenu des sous-zones

1 - Origine du document

[retour au sommaire](#)

Les données contenues dans les sous-zones suivantes indiquent l'organisme propriétaire du document et celui auquel il doit être rendu après le dépôt ou le prêt. La mention d'origine est obligatoire, soit en texte libre (\$a), soit

sous forme codée(\$b).

\$a Origine du document, texte libre
Obligatoire sauf si la sous-zone \$b est présente,
non répétable, longueur variable

Il s'agit de l'organisme propriétaire de l'exemplaire.

A défaut de code RBCCN, ou en complément, il est vivement recommandé aux bibliothèques effectuant des prêts ou échanges à d'autres organismes de signaler en texte libre l'origine de l'exemplaire faisant l'objet de la transaction, au besoin selon les usages fixés par des accords locaux. Il pourrait s'agir par exemple de BDP01, BDP02, BDP03, etc. pour les bibliothèques départementales de prêt.

\$b Origine du document sous forme codée
Obligatoire sauf si la sous-zone \$a est présente,
non répétable, longueur fixe (9 caractères)

Il s'agit de l'organisme propriétaire de l'exemplaire.

Cette information est fournie sous la forme codée du code RBCCN([Voir annexe A](#)).

Il est vivement recommandé aux bibliothèques effectuant des prêts ou échanges à d'autres organismes de solliciter l'attribution de leur code RBCCN et de fournir cette information.

\$c Dépositaire permanent, texte libre
Non obligatoire, non répétable, longueur variable

Il s'agit de l'organisme dépositaire permanent du document, s'il est différent du propriétaire de l'exemplaire. Cette information est destinée à signaler où le document prêté ou déposé doit être restitué.

A défaut de code RBCCN, ou en complément, il est vivement recommandé aux bénéficiaires de dépôts permanents et susceptibles de prêter ou déposer temporairement de signaler en texte libre l'origine de l'exemplaire faisant l'objet de la transaction, au besoin selon les usages fixés par des accords locaux.

\$d Dépositaire permanent sous forme codée
Non obligatoire, non répétable, longueur fixe (9 caractères)

Il s'agit de l'organisme dépositaire permanent du document, s'il est différent du propriétaire de l'exemplaire. Cette information est destinée à signaler où le document prêté ou déposé doit être restitué.

Cette information est fournie sous la forme codée du code RBCCN([Voir annexe A](#)).

Il est vivement recommandé aux bénéficiaires de dépôts permanents et susceptibles de prêter ou déposer temporairement des exemplaires de solliciter l'attribution de leur code RBCCN et de fournir cette information.

2 - Code à barres

[retour au sommaire](#)

L'organisation des sous-zones suivantes permet la gestion des codes à barres de différents types dans les systèmes importateurs de notices. Les informations relatives au code à barres sont fournies sous une double forme : la forme intégrale d'une part, et la forme décomposée en différents segments d'autre part, et ce dans les quatre sous-zones correspondant respectivement à la suite numérique intégrale, à l'éventuel préfixe, à la suite numérique produit d'une incrémentation et à l'éventuel suffixe.

\$f Code à barres, suite numérique intégrale
Obligatoire, non répétable, longueur variable

Il s'agit de la suite numérique correspondant à l'intégralité du code à barres apposé par l'organisme propriétaire sur l'exemplaire et utilisé notamment pour l'enregistrement automatisé des transactions de prêt. Il comprend le cas échéant une clé de contrôle.

\$g Code à barres, préfixe
Facultatif, non répétable, longueur variable

Éventuel préfixe représentant notamment l'établissement et constituant le premier élément du numéro de code à barre.

\$h **Code à barres, incrémentation**
Obligatoire, non répétable, longueur variable

Numéro obtenu dans le système de la bibliothèque d'origine par incrémentation et constituant tout ou partie du numéro de code à barre. Ne comprend pas l'éventuelle clé de contrôle.

\$i **Code à barres, suffixe**
Facultatif, non répétable, longueur variable

Éventuel suffixe ([représentant notamment l'établissement dans les codes à barres du type LIBRA](#), logiciel répandu dans les BCP dans les années 1980) et constituant le dernier élément du numéro de code à barre.

3 - Données relatives au classement physique et au prêt

[retour au sommaire](#)

Les données contenues dans les sous-zones suivantes permettent à l'organisme emprunteur ou dépositaire d'organiser s'il le souhaite le classement physique des documents, d'en gérer l'utilisation par ses propres utilisateurs et d'organiser leur retour à l'organisme prêteur ou déposant.

\$k **Cote**
Obligatoire, non répétable, longueur variable

Il s'agit de l'intégralité de la cote telle qu'elle figure habituellement sur l'étiquette collée sur l'exemplaire, et destinée à son classement physique.

\$l **Volumaison**
Facultatif, non répétable, longueur variable

Numéro de volume dans le cas où une notice bibliographique décrit plusieurs unités physiques et que les exemplaires rattachés à cette notice sont susceptibles de correspondre à des volumes différents et non à des documents identiques.

\$m **Date de prêt ou de dépôt**
Facultatif, non répétable, longueur fixe (8 caractères)

Date de la transaction de prêt ou de dépôt exprimée sous la forme AAAAMMJJ, conformément à la norme ISO 8601-1988.

\$n **Date de restitution prévue**
Facultatif, non répétable, longueur fixe (8 caractères)

Date à laquelle le document doit être restitué, ou date à laquelle il doit au plus tard être restitué au dépositaire permanent. Il est vivement recommandé de fournir cette information.

Cette date est exprimée sous la forme AAAAMMJJ.

\$o **Catégorie de circulation**
Facultatif, non répétable, longueur fixe (1 caractère)

Il s'agit de préciser si nécessaire si le document peut être prêté par l'organisme bénéficiaire du prêt ou dépôt ou doit être réservé à la consultation sur place. Cette information n'a rien à voir avec la catégorie de circulation du document dans l'établissement prêteur ou déposant.

Liste des valeurs à utiliser :

c = l'exemplaire est réservé à la consultation sur place

p = l'exemplaire peut être prêté

4 - Données pour les tris et les statistiques

[retour au sommaire](#)

Les données contenues dans les sous-zones suivantes permettent au système importateur de préparer les statistiques demandées par la Direction du Livre et peuvent éventuellement faciliter la recherche documentaire.

Elles seront renseignées par les systèmes exportateurs à partir de la notice bibliographique et/ou du paramétrage topographique du document.

\$q **Public visé (selon l'âge)**
Obligatoire, non répétable, longueur fixe (1 caractère)

Cette information relative au public concerné par le document est notamment destinée à permettre à une bibliothèque bénéficiaire du prêt ou du dépôt d'effectuer des statistiques. La répartition de tous les livres entre les deux codes **a** et **j** est indispensable pour pouvoir remplir le rapport annuel à la DLL.

Liste des valeurs à utiliser :

a = adultes
j = jeunes
u = indéterminé

\$r **Type de document et support matériel**
Obligatoire, non répétable, longueur fixe (2 caractères)

Ces informations correspondent à des données figurant normalement en position 6 du label ainsi que dans un certain nombre de zones du bloc 1XX ([voir annexe B](#)). Elles sont décomposées en deux positions entre lesquelles existent des correspondances décrites en [annexe C](#). Les deux zones doivent être obligatoirement remplies et comportent par défaut le code **u** (*indéterminé*). Cette zone est remplie par le système exportateur à partir de la notice bibliographique et/ou du paramétrage topographique. Les fascicules de périodiques ne sont pas signalés dans cette sous-zone ; ils le sont normalement par la valeur **s** en position 7 du label.

Liste des valeurs à utiliser :

position 1 :

a = imprimé
g = image animée
j = document sonore
k = image fixe
l = support informatique
m = document multi-support
z = autre
u = indéterminé

position 2 :

a = affiche
c = diapositive
b = photographie non projetée
d = cassette
e = disque compact
z = autre
u = indéterminé

\$s **Élément de tri**
Facultatif, non répétable, longueur variable

Cette sous-zone est disponible pour des éléments de tri utilisés dans certains systèmes. Il peut s'agir d'éléments d'analyse des cotes ou d'éléments facilitant les recherches documentaires. Les catégories utilisées (qui peuvent être le genre littéraire du document, ou des indications de paramétrage topographique) sont librement définies par l'organisme prêteur ou déposant, ce qui n'exclut pas la concertation avec les organismes emprunteurs ou dépositaires.

5 - Notes

[retour au sommaire](#)

\$u

Note sur l'exemplaire

Facultatif, non répétable, longueur variable

Cette sous-zone est notamment destinée à fournir en textelibre toute information utile sur l'état physique du document.

Annexe A

Le code RBCCN (sous-zones a et c)

[retour au sommaire](#)

Qu'est-ce que le code RBCCN ?

Le CCN-PS est le catalogue collectif national des publications en série, actuellement géré par l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur). Chaque bibliothèque ou organisme de documentation participant à ce catalogue, c'est-à-dire communiquant au CCN-PS la liste de ses abonnements, est signalée dans le RBCCN (Registres des bibliothèques du catalogue collectif national des publications en série) et y est identifiée par un numéro. A titre dérogatoire, des bibliothèques ne participant pas au CCN-PS peuvent éventuellement obtenir l'attribution d'un code RBCCN, système d'identification codée des bibliothèques le plus exhaustif en France puisqu'il regroupe environ 3 000 établissements.

Structure

Actuellement, un code RBCCN comprend 9 chiffres se répartissant ainsi :

- numéro du département (2 chiffres)
- code INSEE de la commune (3 chiffres)
- type de bibliothèque (2 chiffres)
- numéro séquentiel (2 chiffres)

Toutefois, une réflexion est en cours qui pourrait aboutir au cours des prochaines années à un système de numéros à 10 chiffres.

La liste des types de bibliothèques, reposant sur une codification de l'IFLA (International Federation of Library Associations), comprend les intitulés suivants pouvant concerner les réseaux de BDP:

- 10** Bibliothèque nationale
- 21** Bibliothèque universitaire
- 22** Bibliothèque d'institut ou de département universitaire
- 23** Bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche ne faisant pas partie de l'université
- 30** Autre bibliothèque importante non spécialisée
- 40** Bibliothèque scolaire

- 51 Bibliothèque spécialisée tous publics sur fonds publics
- 52 Bibliothèque spécialisée à accès réservé sur fonds publics
- 53 Bibliothèque spécialisée tous publics sur fonds privés
- 54 Bibliothèque spécialisée à accès réservé sur fonds privés
- 61 Bibliothèque municipale classée
- 62 Bibliothèque municipale non classée
- 63 Bibliothèque centrale de prêt
- 64 Autre bibliothèque de lecture publique sur fonds publics
- 65 Autre bibliothèque de lecture publique sur fonds privés

Procédure d'attribution du code RBCCN

Pour obtenir un code RBCCN, il faut en faire la demande auprès d'un des centres régionaux du CCN-PS. Si une demande d'attribution est faite dans le cadre de l'application de la Recommandation 995, il est utile de le mentionner.

Adresses des centres régionaux du CCN-PS

Elles sont disponibles sur le serveur de l'ABES : <http://www.abes.fr/ccncr.htm>

Annexe B

Type de document et support matériel (sous-zone r)

Correspondance avec les données codées du label MARC

[retour au sommaire](#)

position 1 de 995 \$n :

a = imprimé

j = document sonore

g = image animée

position 6 du label :

a = imprimé

i = document sonore non musical

j = document sonore musical

g = document projeté ou vidéo

(voir aussi k ci-dessous)

k = image fixe

g = document projeté ou vidéo

(voir aussi g ci-dessus)

k = document graphique à 2 dimensions

l = support informatique

l = support informatique

m = document multi-support

m = document multi-support (1)

z = autres

b = texte manuscrit

c = partition musicale imprimée

d = partition musicale manuscrite

e = document cartographique imprimé

f = document cartographique manuscrit

r = objet à trois dimensions, artefact

(1) La version française du *Manuel UNIMARC* mentionne *documentmulti-média* mais il est préférable de proscrire ce terme quand on désigne les documents multi-supports et de le réserver aux seuls documents électroniques mono-supports comprenant du texte et/ou de l'image fixe ou animée et/ou du son...

Annexe C

Type de document et support matériel (sous-zone r)

Exemples d'arborescence entre les positions 1 et 2 et explications complémentaires

[retour au sommaire](#)

position 1 :

a = imprimé

j = document sonore

g = image animée

position 2 :

z = autres

d = cassette

e = disque compact

z = autres

d = cassette

e = disque compact

z = autres

k = image fixe

a = affiche

b = photographie non projetée

c = diapositives

e = disque compact

z = autres

l = support informatique

e = disque compact

z = autres

m = document multi-support

z = autres

z = autres

z = autres

Exemples :

Livre

az

Cassette audio

jd

Disque compact sonore

je

Disque vinyl

jz

Cassette VHS

gd

Disque compact vidéo

ge

CD-ROM

le

CD-photo

ke

Logiciel [de jeu] sur cassette

ld

Partition

zz

Carte

zz

Intéterminé

uu

Par **document multi-support**, on entend un ensemble formant un tout composé de plusieurs documents de nature différente (par exemple : livre et cassette, livret et collection de diapositive) et non un document dit multimédia à support unique (par exemple : CD-ROM multimédia).

Ces documents peuvent également être traités en privilégiant un support et en traitant le ou les supports non privilégiés comme documents d'accompagnement décrits en collation. Par exemple, les cassettes audio accompagnées de livres, le plus souvent prêtées selon les mêmes règles que les documents sonores, pourront être désignés par **jd**, le livre étant décrit en document d'accompagnement.

Annexe D

Tableau synthétique des sous-zones

[retour au sommaire](#)

\$a	Origine du document, texte libre	O/NO (1)	NR	V
\$b	Origine du document, donnée codée	O/NO (2)	NR	F
\$c	Dépositaire permanent, texte libre	NO	NR	V
\$d	Dépositaire permanent, donnée codée	NO	NR	F
\$f	Code à barres, suite numérique intégrale	O	NR	V
\$g	Code à barres, préfixe	NO	NR	V
\$h	Code à barres, incrémentation	O	NR	V
\$i	Code à barres, suffixe	NO	NR	V
\$k	Cote	O	NR	V
\$l	Volumaison	NO	NR	V
\$m	Date de prêt ou de dépôt	NO	NR	F
\$n	Date de restitution prévue	NO	NR	F
\$o	Catégorie de circulation	NO	NR	F
\$q	Public visé (selon l'âge)	O	NR	F
\$r	Type de document et support matériel	O	NR	F
\$s	Élément de tri	NO	NR	V
\$u	Note sur l'exemplaire	NO	NR	V

O obligatoire

NO non obligatoire

(1) obligatoire sauf si la sous-zone \$b est présente

(2) obligatoire sauf si la sous-zone \$a est présente.

NR non répétable

V longueur variable

F longueur fixe

Erratum

Les annexes [B](#) et [C](#) faisait mention par erreur de la sous-zone **n** au lieu de la sous-zone **r**. Cette erreur a été rectifiée le 21 septembre 2000 sur cette édition en ligne.

